

## GARDE REGULIERE

*Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)  
Enfant né ou adopté à compter du 01/04/2014*

Enfants à charge	Revenus 2013*		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	20 427 €	45 393 €	45 393 €
2 enfants	23 326 €	51 836 €	51 836 €
3 enfants	26 226 €	58 279 €	58 279 €
Au-delà de 3 enfants	+ 2 899 €	+ 6 443 €	+ 6 443 €

Montant mensuel maximum (en vigueur jusqu'au 31.03.2015)

Enfant de - de 3 ans	842,84 €	726,55 €	610,32 €
Enfant de 3 à 6 ans	421,43 €	363,28 €	305,16 €

*Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)  
Enfant né ou adopté avant le 01/04/2014*

Enfants à charge	Revenus 2013*		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	21 248 €	47 217 €	47 217 €
2 enfants	24 463 €	54 363 €	54 363 €
3 enfants	28 322 €	62 938 €	62 938 €
Au-delà de 3 enfants	+ 3 859 €	+ 8 575 €	+ 8 575 €

Montant mensuel maximum (en vigueur jusqu'au 31.03.2015)

Enfant de - de 3 ans	842,84 €	726,55 €	610,32 €
Enfant de 3 à 6 ans	421,43 €	363,28 €	305,16 €

\* Montants majorés de 40% si le parent élève seul son/ses enfant(s)

Conditions d'elligibilité à la PAJE :

- remplir les conditions générales pour bénéficier des prestations familiales;
- avoir une activité professionnelle;
- 16 heures de garde par mois minimum;
- minimum 15% des frais de garde restent à la charge des familles;
- tarification horaire inférieure ou égale à 12 € par heure de garde et par enfant gardé.

